Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AEPE, veuillez visiter :
cours-cap-aepe.fr/annales-sujets-et-corriges

Quiz : Le travail en équipe

1. Dans une structure d'accueil collectif, la transmission des informations entre professionnels est principalement assurée par :
a) Des communications informelles uniquement
b) Des réunions d'équipe et des outils de transmission formalisés
c) Des notes affichées sur un tableau
d) Des messages personnels entre collègues

2. Le secret professionnel en structure d'accueil collectif :

a) Ne s'applique qu'aux informations médicales
b) Concerne uniquement la direction
c) S'applique à tous les professionnels concernant les informations sur les enfants et leurs familles
d) Est facultatif selon les situations

3. En cas de désaccord avec un collègue sur une pratique professionnelle, l'attitude la plus adaptée est de :
a) En discuter directement avec les parents concernés
b) Critiquer ouvertement la pratique devant l'équipe
c) Dialoguer en privé avec le collègue puis, si nécessaire, en référer à la hiérarchie
d) Ignorer la situation pour préserver l'ambiance d'équipe

4. Le projet pédagogique d'une structure d'accueil est :

a) Élaboré uniquement par la direction
b) Créé par les professionnels de la PMI
c) Construit collectivement par l'équipe
d) Imposé par les organismes de tutelle

5. Lors d'une réunion d'équipe, votre rôle en tant que professionnel de la petite enfance est de :
a) Rester silencieux pour ne pas perturber l'ordre du jour
b) Participer activement en partageant vos observations et propositions
c) Vous concentrer uniquement sur les enfants dont vous êtes référent
d) Laisser les décisions aux professionnels plus expérimentés

6. La cohérence des pratiques au sein d'une équipe signifie que :

a) Tous les professionnels doivent agir exactement de la même façon
b) Chacun peut appliquer ses propres règles indépendamment
c) Les pratiques respectent des principes communs tout en tenant compte des individualités
d) Seules les pratiques de la direction sont à suivre

7. Dans le cadre du travail en équipe, l'analyse de pratiques professionnelles permet de :
a) Évaluer les compétences de chaque professionnel
b) Réfléchir collectivement aux situations rencontrées pour améliorer les pratiques
c) Signaler les erreurs commises par les collègues
d) Établir un classement des meilleurs professionnels

8. La communication non verbale dans une équipe professionnelle :

a) N'a pas d'importance dans les relations de travail
b) Concerne uniquement la relation avec les enfants
c) Peut influencer significativement la qualité des relations professionnelles
d) Doit être systématiquement ignorée

9. En structure d'accueil collectif, le positionnement professionnel implique de :
a) Maintenir une distance affective avec les enfants et les familles
b) Privilégier les relations avec certaines familles
c) Partager ses problèmes personnels avec les parents
d) Établir des relations d'amitié avec tous les collègues

10. Lors de l'accueil d'un nouveau collègue dans l'équipe, votre rôle est de :
a) Le laisser découvrir seul le fonctionnement de la structure
b) L'accompagner en partageant les informations essentielles et les pratiques de l'équipe
c) Lui confier immédiatement des responsabilités importantes
d) Attendre que la direction organise son intégration

Réponses : 1-b, 2-c, 3-c, 4-c, 5-b, 6-c, 7-b, 8-c, 9-a, 10-b
Ce questionnaire vous permet d'évaluer vos connaissances sur le travail en équipe et la communication professionnelle, des aspects essentiels pour assurer un accueil de qualité en structure collective.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.